



PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Synthèse des ateliers

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU SUD GIRONDE

METROPOLIS / CODE / BIOTOPE / CHARLOT / GUILLEMET

1^{er} séminaire du 24 Avril 2013



PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Atelier : urbanisme, habitat

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU SUD GIRONDE

METROPOLIS / CODE / BIOTOPE / CHARLOT / GUILLEMET

Rappel des Questions :

Q1) Le SCoT doit-il identifier et clarifier la vocation des pôles urbains du Sud-Gironde ?

Q2) Le SCoT doit-il être garant des identités urbaines du Sud-Gironde?

Q3) Partagez-vous l'idée que la Garonne associe enjeux environnementaux et enjeux de développement ?

Q4) Les infrastructures d'équipements futurs : moteurs de développement ?

Q5) Le SCoT doit-il imposer des limites claires à l'extension spatiale de l'urbanisation?

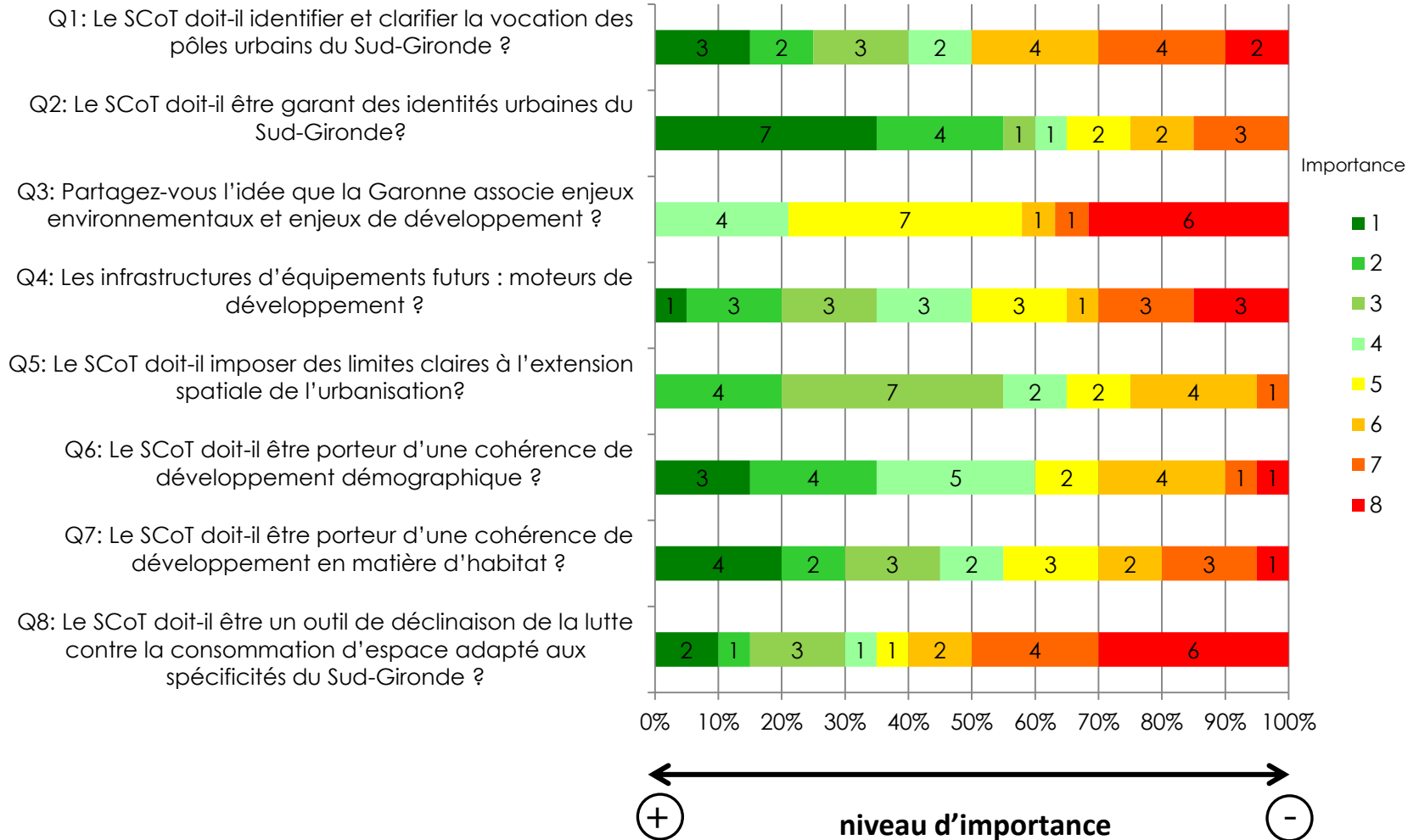
Q6) Le SCoT doit-il être porteur d'une cohérence de développement démographique ?

Q7) Le SCoT doit-il être porteur d'une cohérence de développement en matière d'habitat ?

Q8) Le SCoT doit-il être un outil de déclinaison de la lutte contre la consommation d'espace adapté aux spécificités du Sud-Gironde ?

Synthèse des résultats :

A noter que la restitution des résultats sous forme d'un vote coloré s'appuie sur le nombre d'élus ayant participé à l'atelier.



Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

Il ressort que l'un des éléments fondamentaux sur lequel le SCoT est attendu est la mise en place d'orientations visant à la pérennisation des grandes identités du territoire :

- d'un point de vue des formes urbaines et de l'aspect architectural des constructions (Q2) ;
- mais aussi d'un point de vue spatial par la mise en place de limites au développement urbain. Ces limites pouvant s'appuyer par exemple de manière indifférente sur la vocation d'un terroir (AOC,...) ou sur une valeur paysagère à préserver (Q5).

Certains thèmes mériteront d'être approfondis pour que des positions soient précisées : par exemple, si la nécessité d'une cohérence des logiques de développement démographique à l'échelle du territoire semble apparaître, la déclinaison de cette logique à travers le volet habitat semble moins facilement admise ou tout au moins, moins évidente (Q6 & 7). Pourtant, de là découle les objectifs quantitatifs en matière de production de logements, et donc la quantité d'espaces (agricole et naturel) nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation. Cela influera donc directement les objectifs en matière de consommation de l'espace.

Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

La définition d'une ossature urbaine et d'une structuration du Sud Gironde comme outil préalable permettant de clarifier le positionnement des grandes vocations urbaines du territoire ne paraît pas non plus comme une première étape qui préfigurerait la recherche d'une organisation du territoire (Q1). A ce titre, les grands équipements futurs qui pourraient voir le jour sur le territoire ne paraissent pas non plus comme des outils pour développer collectivement le Sud Gironde (Q4). Il conviendra de définir certainement la nature des projets susceptibles de fédérer l'ensemble du territoire à travers le SCoT.

Face à deux interrogations générales, mais majeures dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Sud Gironde, des positions sont fortement marquées :

- La vallée de la Garonne ne doit pas être le seul vecteur autour duquel s'organiseront les orientations du SCoT (Q3). Malgré un effet catalyseur des enjeux autour de la Garonne, les élus s'expriment clairement pour que le SCoT prennent à leur juste mesure les autres problématiques du territoire. Au-delà de l'appropriation du SCoT par l'ensemble des élus du territoire, il convient certainement de mettre en correspondance cette prise de position avec les réponses formulées sur la prise en compte des identités territoriales (Q2). De même, il apparaît certainement que le SCoT du Sud Gironde ne doit pas se résumer au développement des abords de la Garonne : ce débat semble dépassé. Il s'agit désormais de s'appuyer sur les études et les réflexions qu'elles ont pu susciter (études du SMEAG par exemple) pour trouver des correspondances et des liens avec l'intérieur du territoire, de part et d'autre de ses rives.

Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

- Même en spécifiant la nécessité d'apporter une réponse adaptée à l'histoire de chaque territoire représentatif du Sud Gironde, l'évocation du SCoT comme outil de lutte contre la consommation d'espaces agricoles et naturels est majoritairement repoussée (Q8). C'est une question qui devra pourtant être traitée par le SCoT, il conviendra donc de revenir sur ce point et de réfléchir avec les élus sur les moyens d'afficher des objectifs acceptables par tous.



PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Atelier : économie, déplacement

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU SUD GIRONDE

METROPOLIS / CODE / BIOTOPE / CHARLOT / GUILLEMET

Rappel des Questions :

Q1) Quel futur pour la viticulture et l'agriculture en tant que filière(s) structurante(s) et dynamisante ?

Q2) Le tourisme, facteur de développement et de reconnaissance: quels produits, quelle(s) organisation(s), quelle mutualisation ?

Q3) Les services de proximité et les activités artisanales, sources de stabilité et de maillage économique pour le Sud Gironde ?

Q4) L'offre commerciale : quelle répartition, quel contenu, quel équilibre ?

Q5) Les zones d'activités économiques : enjeu qualitatif et quantitatif d'aménagement et de marketing territorial pour le Sud Gironde ?

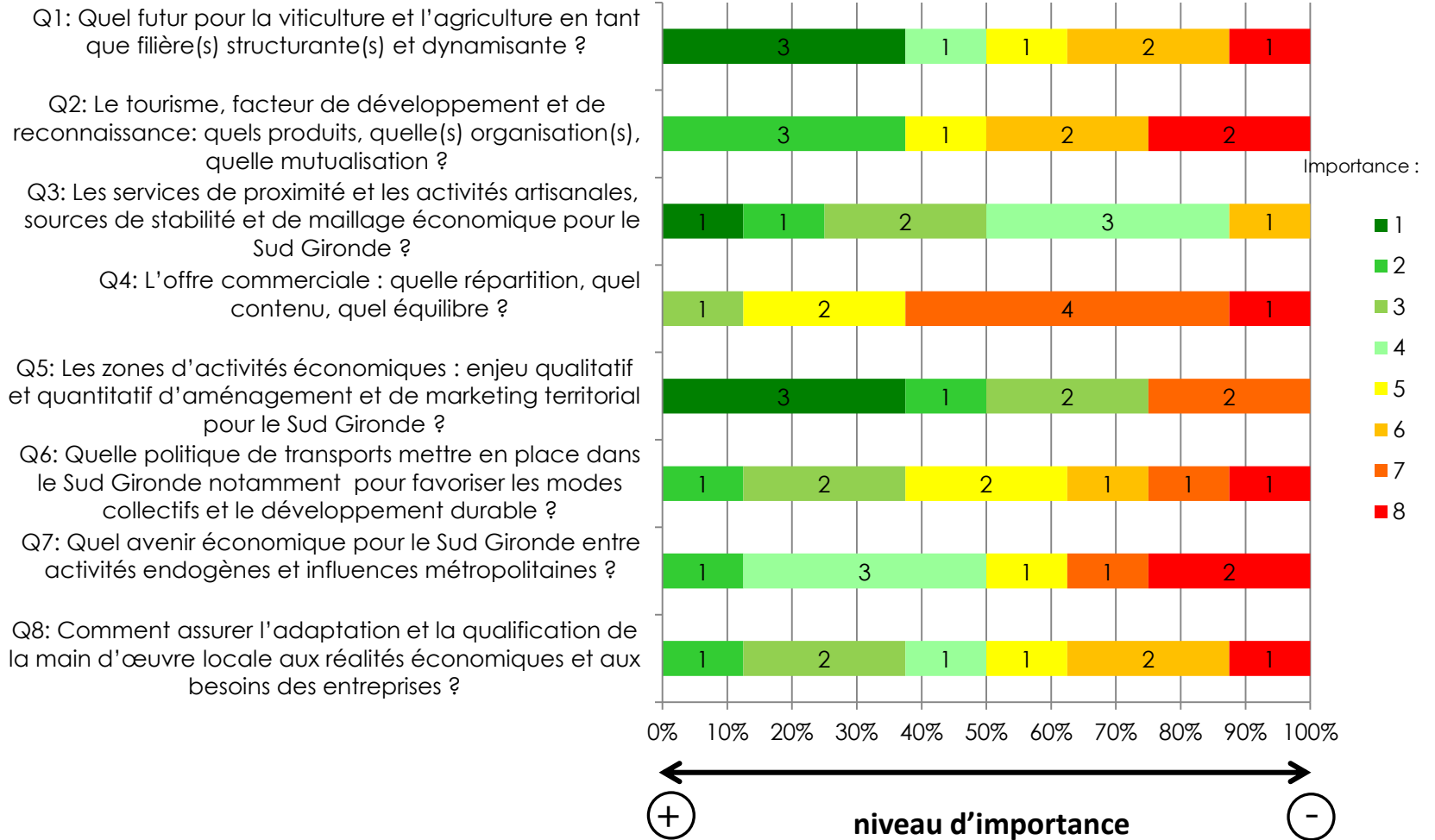
Q6) Quelle politique de transports mettre en place dans le Sud Gironde notamment pour favoriser les modes collectifs et le développement durable ?

Q7) Quel avenir économique pour le Sud Gironde entre activités endogènes et influences métropolitaines ?

Q8) Comment assurer l'adaptation et la qualification de la main d'œuvre locale aux réalités économiques et aux besoins des entreprises ?

Synthèse des résultats :

A noter que la restitution des résultats sous forme d'un vote coloré s'appuie sur le nombre d'élus ayant participé à l'atelier.



Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

La question économique, dans sa globalité (industrie, services, viticulture, filière bois, commerce-artisanat, tourisme, ...) ainsi que celle des transports a été débattue, souvent de façon transversale, et généralement prospective.

Il ressort des échanges que deux priorités majeures se dessinent, dans les préoccupations et enjeux identifiés par les acteurs :

- **La thématiques des espaces économiques et des zones d'activités**, dans leur triple dimension quantitative, qualitative et géographique. Il apparait qu'une réflexion globale de cohérence, de traitement qualifié, de thématisation et d'organisation générale, notamment sur le plan territorial devra se déterminer, afin de privilégier l'attractivité et la complémentarité de ces zones, souvent peu valorisées, peu organisées, ni entretenues. Cette démarche permettrait, de plus, de créer un « label *sud gironde* », afin de rendre le territoire économiquement lisible et repérable, sur un plan départemental, régional et interrégional, et d'enclencher un marketing économique territorial, qui fait, actuellement, cruellement défaut.
- **la question des services de proximité, de l'activité économique artisanale et de la « micro-économie » locale**, substance fondamentale de vitalité et dynamisme économique du *sud gironde*. Cette dimension doit être également un gage d'équilibre et d'équité territoriale, permettant à chaque entité spatiale composant le *sud gironde* de disposer du minimum de services et d'activités économiques permettant un fonctionnement endogène, de répondre aux aspirations des habitants, notamment les nouveaux arrivants, et d'éviter des phénomènes de concentration excessive sur quelques pôles majeurs.

Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

Cette préoccupation est le reflet d'un souhait d'une armature à la fois spatialisée et économiquement cohérente, complémentaire, où chaque territoire, à sa mesure et à son échelle, assume son rôle et sa fonction, notamment économique, avec réalisme mais aussi réactivité. Ceci est notamment valable, outre l'artisanat et le commerce, pour la question des TIC, où un réel niveau de performance est attendu.

Par ailleurs, un certain nombre de préoccupations réelles se sont exprimées, traitant de la mutation économique du territoire et de ses filières traditionnelles et emblématiques :

- La **viticulture, mais également la sylviculture**, comme piliers de l'activité économique *sud Gironde*, dont la modernisation et la qualité de process et des productions doivent être un objectif permanent à viser. Cette dimension montre bien la nécessaire mutation économique à anticiper, mais avec la permanence du respect de valeurs territoriales et d'une identité socioéconomique à garantir. Ceci est également vrai pour la question du **tourisme**, où le constat d'un patrimoine important et de potentialités réelles s'est exprimé, mais avec la nécessité de fédérer et mutualiser les initiatives, de professionnaliser le secteur et de constituer un « produit pluriel *sud gironde* » pouvant venir s'arrimer au « produit d'appel » que constitue Bordeaux, son image et ses infrastructures.
- La **qualification et l'adaptation des ressources humaines** et de la main d'oeuvre locale, en insuffisance qualitative à ce jour, et qui se doit d'être prise en compte, et ce en synergie totale avec les besoins des entreprises et des acteurs économiques.

Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

Enfin, la **problématique transversale des transports, des déplacements et de la mobilité** apparait comme récurrente, notamment pour atténuer le phénomène de dépendance quotidienne (par mode véhicule léger) des actifs à la métropole bordelaise (et dans une moindre mesure au pôle d'emploi de Langon), et favoriser les modes collectifs, soit par des solutions adaptées de co-voiturage et soit par des raccordements fonctionnels aux différentes gares maillant le sud Gironde, en particulier celle de Langon.



PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Atelier : Paysages et Environnement

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU SUD GIRONDE

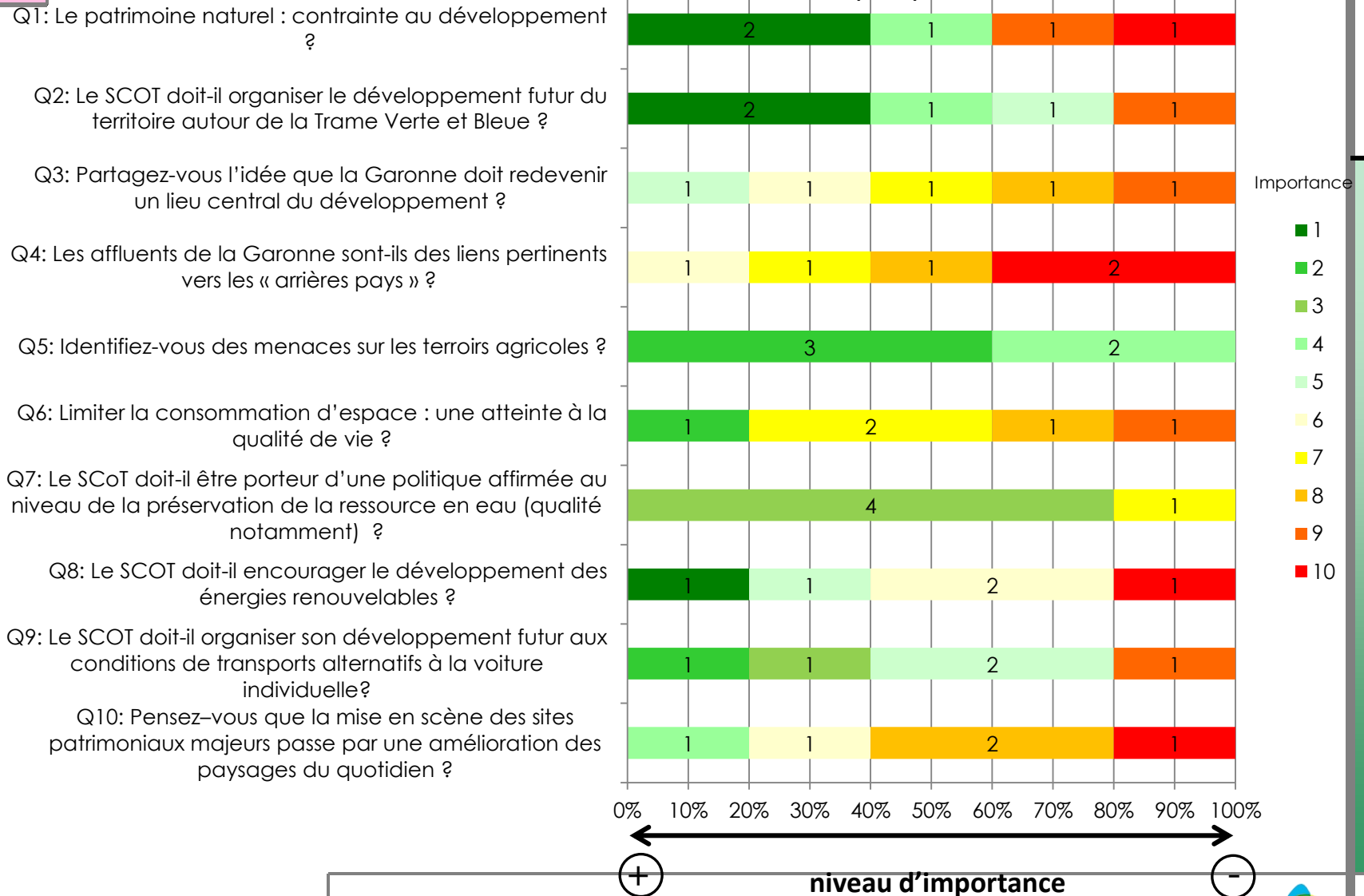
METROPOLIS / CODE / BIOTOPE / CHARLOT / GUILLEMET

Rappel des questions :

- Q1) Le patrimoine naturel : contrainte au développement ?
- Q2) Le SCOT doit-il organiser le développement futur du territoire autour de la Trame Verte et Bleue ?
- Q3) Partagez-vous l'idée que la Garonne doit redevenir un lieu central du développement ?
- Q4) Les affluents de la Garonne sont-ils des liens pertinents vers les « arrières pays » ?
- Q5) Identifiez-vous des menaces sur les terroirs agricoles ?
- Q6) Limiter la consommation d'espace : une atteinte à la qualité de vie ?
- Q7) Le SCoT doit-il être porteur d'une politique affirmée au niveau de la préservation de la ressource en eau (qualité notamment) ?
- Q8) Le SCOT doit-il encourager le développement des énergies renouvelables ?
- Q9) Le SCOT doit-il organiser son développement futur aux conditions de transports alternatifs à la voiture individuelle?
- Q10) Pensez-vous que la mise en scène des sites patrimoniaux majeurs passe par une amélioration des paysages du quotidien ?

Synthèse des résultats :

A noter que la restitution des résultats sous forme d'un vote coloré s'appuie sur le nombre d'élus ayant participé à l'atelier.



niveau d'importance

□ METROPOLIS / CODE / BIOTOPE / CHARLOT / GUILLEMET



Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

Il ressort des travaux de l'atelier environnement et paysage que 2 sujets apparaissent comme majeurs: **la préservation des milieux naturels et la place centrale et structurante de l'agriculture.**

En premier lieu, l'environnement et le patrimoine naturel sont souvent considérés comme un moteur de développement notamment touristique. La trame du réseau hydrographique est souvent citée comme lieu d'intérêt central pour des parcours de découverte (Q1 et Q2).

Concernant le volet agricole, l'unanimité a été importante pour affirmer que des menaces pèsent sur les différents terroirs, notamment viticoles (Q5). A ce titre, **l'identification et la préservation des coupures d'urbanisation** constituent une piste de réflexion à travailler de manière fine.

La piste qui consisterait à limiter le développement des zones urbaines et à optimiser les surfaces bâties n'a pas soulevé d'unanimité. En effet, la question « limiter la consommation d'espace : une atteinte à la qualité de vie » (Q6) a d'abord été interprétée comme une limitation de la taille des **parcelles individuelles à vocation résidentielle.**

L'image du pavillon disposé au centre d'une parcelle plus ou moins large a été débattue, et c'est aussi dans la disposition des constructions les unes par rapport aux autres (mitoyenneté, discontinuité...) qu'une intimité de la partie jardin peut-être trouvée.

Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

Par ailleurs, la question de la consommation de l'espace par les zones d'activités bien qu'importante d'un point de vue quantitatif, n'a pas soulevé de réflexions négatives particulières.

Les consommations réelles de l'espace par les différents types d'activités seront donc à approfondir, dans le but d'arriver à un consensus sur le projet futur d'occupation des sols. En ce qui concerne le fil conducteur environnemental, paysager et culturel que peut prendre la Garonne (Q3), il est apparu dans les discussions que cet enjeu est déjà « sur les rails », avec la programmation définie sur la séquence Saint- Macaire - La Réole.

Même si l'autre séquence Podensac – Langon ne connaît pas un programme aussi développé que la partie orientale, l'enjeu semble se déplacer pour les élus, sur la **traversée de la Garonne**. Quel(s) seront les futurs franchissements et liens entre le nord et le sud du territoire, par quels moyens l'Entre Deux Mers sera - t' il mieux relié dans le futur à la vallée où se situent les réseaux majeurs, et quels en seront les conséquences d'un point de vue paysager et environnemental?

Par ailleurs, la question sur les continuités éventuelles à trouver vers les affluents de la Garonne et les liens à créer vers les « arrières pays » (Q4), n'a pas suscité d'adhésion, et la découverte du territoire semble pour les élus être une découverte par les **routes et voies existantes** et passe par une amélioration de la perception des paysages depuis celles-ci. En revanche, la mise en scène des sites patrimoniaux majeurs par une amélioration des paysages du quotidien, n'apparaît pas encore comme un enjeu prioritaire.

Interprétation des résultats :

A noter que l'interprétation des résultats s'appuie sur le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des débats par atelier. De ce point de vue, les résultats doivent être relativisés dans le fait qu'ils ne reflètent que l'expression des élus qui ont participé à cette journée séminaire.

La **gestion de la ressource en eau et la qualité globale des eaux** (Q7) ont mobilisé une large partie des échanges. La gestion de la ressource en eau ne paraît pas problématique au regard de la population actuelle et future du territoire. C'est par contre l'exportation vers l'agglomération bordelaise qui pose question. Au niveau des eaux de surfaces, d'autres études de SCOT régionales ont révélé que l'absence d'assainissement collectif constitue un obstacle au développement des communes non équipées.

La place **des énergies renouvelables** (Q8) partage les avis, mais a été l'occasion d'échanges d'expériences (PNR....) sur la gestion de telle ou telle source, le photovoltaïque notamment, mais aussi l'éolien peu adapté du fait de la ressource en vent, ou le bois – biomasse. Les productions de petites unités sont à privilégier, et ces activités économiques émergentes ne doivent pas se substituer aux « activités historiques » que sont la sylviculture et l'agriculture.